



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana



**MINISTRE DE L'AGRICULTURE
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE**

**STRATEGIE NATIONALE
D'ADAPTATION
DE LA FILIERE SUCRE A MADAGASCAR**

Plan d'action pluriannuel

2006 – 2014

ADOPTÉE EN CONSEIL DU GOUVERNEMENT

En date du 25 Avril 2006

Référence n°086/2006-PM/SGG/CG du 27.04.06

STRATEGIE NATIONALE D'ADAPTATION DE LA FILIERE SUCRE A MADAGASCAR

Plan d'action pluriannuel

2006 - 2014

TABLE DES MATIERES

Plan d'action pluriannuel	1
STRATEGIE NATIONALE D'ADAPTATION DE	4
LA FILIERE SUCRE A MADAGASCAR	4
RESUME	4
Contexte : la réforme de l'Organisation Commune du Marché (OCM) du sucre dans l'UE.	4
Le sucre : une place non négligeable dans l'économie nationale	4
Des infrastructures existantes qui souffrent d'un grand retard d'entretien et d'investissement.	5
Mais une filière sucrière qui bénéficie d'un environnement favorable.....	5
Une filière sucrière qui est donc viable.	5
UN PLAN D'ACTION POUR REDONNER AU SECTEUR SUCRE TOUTE SA PLACE DANS L'ECONOMIE NATIONALE	6
Les conditions indispensables pour la bonne réalisation du plan d'action	7
Des mesures incitatives pour relancer le développement du secteur sucre	8
Bref aperçu général et de la filière sucrière de Madagascar.....	9
A.1. Cadre Macro économique	9
A.2. Cadre de la Pauvreté.....	9
A.3. Objectifs de développement	10
A.4. La filière sucrière	11
Les objectifs.....	14
B.1. Objectifs généraux.....	14
B.2. Objectifs spécifiques.....	16
Implantation des sites sucriers à Madagascar	17
C. Evaluation du contexte national et régional	18
C.1 Evaluation du contexte national et régional concernant le secteur sucre et analyse technico-économique et financière de la filière sucre :.....	18
C.1.1. Rentrées fiscales pour l'Etat malgache,.....	18
C.1.2. Participation au PIB national et de production de richesses dans les régions concernées,.....	18
C.1.3. Emploi agricole et industriel au niveau national et régional,	19
C1.4 Poids dans la balance commerciale,.....	21
C.1.5. Apport réel et potentiel en énergie.....	21
C1.6. Contexte économique	22
C.1.7. Potentiel de production agricole et industriel.	23
C.1.8 Organisation de la filière sucrière.....	25
Les coûts de production	29
Impacts économiques et sociaux réels et potentiels pour Madagascar de la réforme de l'OCM sucre de l'UE.....	30

D. STRATÉGIE D'ADAPTATION	35
D.1. Dynamisation de la filière agricole	35
D.2. Restaurer et optimiser les outils industriels :	36
D.3. Mesures d'appui à l'ensemble de la filière	37
Financements :	43
INDICATEURS DE PERFORMANCE	44

STRATEGIE NATIONALE D'ADAPTATION DE LA FILIERE SUCRE A MADAGASCAR

RESUME

Contexte : la réforme de l'Organisation Commune du Marché (OCM) du sucre dans l'UE.

Les Ministres de l'Agriculture des vingt-cinq pays de l'Union Européenne se sont entendus pour réformer le régime sucrier communautaire. Au terme de l'accord, le prix garanti baissera de 36 % sur une période de quatre ans.

En ce qui concerne Madagascar, l'impact de la réduction de 36% du prix du sucre sur le marché de l'UE, introduite progressivement sur la période 2006/07 - 2009/10, représente une perte de recettes de l'ordre de 2 millions d'euros par an pour les industriels sucriers et la balance des paiements de Madagascar. Cette perte, calculée sur le quota ACP de 10.760 tonnes (sucre brut exprimé en blanc) antérieurement vendu 523,4 € par tonne FOB port européen à 96% de polarisation.

Dans ce contexte, l'Union Européenne s'est engagée :

- à maintenir l'accès préférentiel de son marché aux pays ACP,
- à apporter pour l'année 2006, une aide de 40 millions d'euros pour la restructuration de l'industrie sucrière des pays concernés. Des mesures d'accompagnement plus importantes sont prévues pour les années 2007 à 2013.

Cette restructuration devra permettre aux pays :

- de s'adapter à une baisse des prix du sucre,
- de réduire de façon substantielle et durable les coûts de production.

Pour permettre la mobilisation des ressources prévues par l'Union Européenne dans le cadre des mesures d'accompagnement de la réforme du marché du sucre, un programme détaillé doit être présenté par chacun des pays bénéficiaires potentiels de l'aide. Dans ce sens, Madagascar présente actuellement sa stratégie nationale d'adaptation de la filière sucre.

Le sucre : une place non négligeable dans l'économie nationale

Actuellement, à Madagascar, la filière sucrière (production agricole, production industrielle et distribution) représente 0,6 % du PIB national, correspondant à un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 55.300 millions d'Ariary. En retrouvant sa capacité nominale de production, cette filière peut dépasser 2,8% du PIB national avec 276.000 millions d'Ariary de chiffre d'affaires. En honorant toute la consommation nationale, la filière sucrière pourrait atteindre 5,5% du PIB avec 550.000 millions d'Ariary de chiffre d'affaires.

Cette filière emploie 4.800 permanents ce qui représente avec les emplois saisonniers un effectif direct de l'ordre de 15.000 personnes. La filière sucrière dans son ensemble concerne en emplois directs et indirects 70.000 personnes.

Enfin, le sucre occupe un poids important dans la balance commerciale avec un déficit estimé à 33 millions de dollars pour 110 000 tonnes de sucre importé en 2005 et ce, malgré les quotas d'exportation vers l'Union Européenne.

Des infrastructures existantes qui souffrent d'un grand retard d'entretien et d'investissement.

La filière sucre à Madagascar est depuis quelques années confrontée à une situation difficile caractérisée par une dégradation des infrastructures agricoles, par des voies de circulation défectueuses et par de graves retards d'entretien dans les différents établissements de la SIRAMA. De plus, les établissements sucriers ne sont ni équipés ni organisés pour traiter leurs effluents

Ainsi, aujourd'hui la production des sucreries de Madagascar ne couvre plus que 10% du marché local. Cependant, les capacités installées ne permettront pas de satisfaire à terme la demande du marché national et encore moins celle du marché export.

Mais une filière sucrière qui bénéficie d'un environnement favorable.

Malgré ces faiblesses, la filière sucre à Madagascar bénéficie d'un environnement favorable qui justifie la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'adaptation.

Le climat et les sols de Madagascar permettent la culture de la canne à sucre sur les sites existants et sur de nombreux sites potentiels.

Le secteur peut compter sur une paysannerie active, un personnel compétent et disponible dans les sociétés et des services à prix compétitifs.

Par ailleurs, les coûts de production de la filière permettent une viabilité durable du secteur.

La production d'électricité et d'alcool sont un atout supplémentaire pour le développement de la filière canne à sucre et la viabilité du secteur sucre.

Enfin, ce secteur bénéficie d'un marché local porteur à des prix attractifs en croissance soutenue de l'ordre de 5 à 6% par an et d'un accès sûr aux marchés préférentiels de l'Union Européenne et des Etats-Unis.

Une filière sucrière qui est donc viable.

Malgré la baisse programmée des recettes d'exportation du sucre sur le marché préférentiel européen (ACP - PMA), l'économie de la filière sucrière reste viable.

Toutes les études économiques réalisées récemment dans le cadre des études de privatisation du secteur sucrier de Madagascar, des business plans de la SIRAMA et de la présente étude, concourent à démontrer la faisabilité durable de la production sucrière avec des exploitations agricoles en activité normale et des établissements sucriers en ordre de marche et fonctionnant au voisinage de leur capacité. A régime normal, le coût de production du sucre se stabilise à moins de 300 euros par tonne.

A l'exception des plus petites unités telles que celle de Nosy Be dont la reconversion vers une spécialisation alcool - électricité doit être envisagée. Dans l'ensemble, les autres sucreries de la SIRAMA et de la SUCOMA ont la capacité technique de développer une activité compétitive et durable.

UN PLAN D'ACTION POUR REDONNER AU SECTEUR SUCRE TOUTE SA PLACE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

Compte tenu de ce contexte et des avantages dont bénéficie le secteur sucre à Madagascar, il est proposé un plan d'adaptation dont les objectifs sont :

- Relancer la production pour répondre à une demande locale croissante et aux marchés d'exportation, en particulier le marché européen
- Contribuer au développement rural et à la lutte contre la pauvreté
- Contribuer à l'amélioration de la balance commerciale
- Développer la production d'énergie électrique et d'alcool carburant

Cette stratégie d'adaptation est prévue sur une période de 9 ans, de 2006 à 2014.

Elle comprend deux volets regroupant plusieurs activités :

1. Agriculture et paysannerie

Ce premier volet regroupe les activités suivantes :

- Redynamiser la production agricole par des mesures de soutien au paysannat pour augmenter la production de canne en qualité et en quantité.
- Inciter à la production de canne autour des établissements existants et de façon planifiée sur les nouveaux sites par des mesures d'accompagnement techniques et financières.
- Réorganiser et renforcer autour du CMCS les structures de vulgarisation et de développement en les associant aux structures représentatives et d'encadrement des organisations agricoles et des sucreries pour augmenter la productivité des cultures
- Remettre à niveau les infrastructures de production existantes agricoles (irrigation, assainissement et voies de circulation) pour sécuriser et valoriser l'espace rural.

2. Transformation et développement industriels

Ce second volet regroupe les activités suivantes :

- Remettre les usines en état normal d'entretien et d'équipements pour leur permettre de fonctionner régulièrement et efficacement sans arrêts de marche pour économiser les charges proportionnelles et les consommations d'énergie.
- Inciter à la création de nouveaux complexes sucriers de taille viable.
- Optimiser l'utilisation de l'énergie dans les procédés industriels pour libérer un maximum de quantité d'électricité produite en cogénération à la vente pour générer des revenus complémentaires.
- Maximiser la production d'alcool pour satisfaire au-delà du marché de bouche le marché émergent de l'alcool carburant et ainsi renforcer l'équilibre économique des unités de production.

- Valoriser les réductions d'émission directes et indirectes de gaz à effet de serre, obtenues par l'optimisation et la reconversion des procédés, sur le marché des crédits carbone (protocole de Kioto).
- Mettre en place un programme de protection de l'environnement sur tous les sites actuels et futur de production canne à sucre, de sucre et de ses coproduits.

Comme cela est indiqué dans les tableaux annexés le budget pour la stratégie d'adaptation présentée est estimé pour l'ensemble de la période à :

- Agriculture et paysannerie : 22,235 millions d'euros
- Transformation et développement industriels : 136,759 millions d'euros, dont 130,79 millions d'euros d'investissements

Ces financements seront assurés en partie par la ligne budgétaire mise en place par l'Union Européenne prévue à cet effet et par les apports d'autres bailleurs de fonds (Banque Mondiale, BEI, AFD, BAD, MCA...), organismes financiers, contributions et opérateurs privés.

Pour 2006, le budget est estimé à 505 000 euros et sera financé en totalité par la ligne budgétaire mise en place par l'Union Européenne pour l'adaptation du secteur sucre.

Les conditions indispensables pour la bonne réalisation du plan d'action

Les mesures recommandées ne trouveront leur plein effet que si quelques mesures structurelles sont mises en place sans délais :

- Les conditions de gestion et d'exploitant des quatre sites sucriers détenus par la SIRAMA doivent être revues et réformées dans les plus brefs délais faute de quoi on risque d'aboutir à très court terme à une situation de cessation d'activité définitive. La solution la meilleure sera celle dont la mise en œuvre est la plus rapide que ce soit sous forme de vente d'actifs ou d'actions (privatisation) ou sous forme de location-gérance avec une durée suffisante pour sécuriser les apports financiers de l'opérateur (de l'ordre de 15 ans). L'essentiel est qu'un opérateur du secteur sucrier crédible intervienne avec une grande liberté d'action le plus rapidement possible. Chaque jour qui passe aggrave la situation.
- Les conditions de l'encadrement du paysannat producteur de canne à sucre et des exploitations des sucreries doivent être redéployées. Les conditions d'assistance technique, de vulgarisation des techniques et bonnes pratiques ainsi que tous les services agronomiques concernant l'amélioration des conditions de production de la canne à sucre doivent être renforcées. Ces domaines doivent être réorganisés autour du CMCS dont la gestion, les activités et programmes doivent être définis et réalisés en accord et sous le contrôle non seulement de son administration de tutelle mais également des représentations des producteurs agricoles et des industriels concernés.

Des mesures incitatives pour relancer le développement du secteur sucre

Enfin pour appuyer la mise en œuvre la stratégie d'adaptation du secteur sucre, les incitations suivantes sont nécessaires :

1. Aides financières

- Aides directes aux mesures d'accompagnement en études, encadrement, fonctionnement et équipements spécifiques.
- Solliciter et encourager l'intervention des bailleurs de fond internationaux pour le financement des investissements en infrastructures et équipements

2. Encadrement légal et réglementaire

- Protections douanières de la production locale de sucre face non seulement au marché mondiale mais aussi à l'intérieur des zones dites de libre échange résultant d'accords plurilatéraux, en maintenant ou en inscrivant le sucre dans la liste des produits sensibles.
- Définition du cadre réglementaire encadrant les accords interprofessionnels aboutissant à la détermination du prix d'achat des cannes et de ventes du sucre.

3. Encadrement technique

- Réorganisation du CMCS vers une structure de recherche appliquée, de développement et d'assistance technique dynamique fonctionnant en étroite liaison avec les producteurs agricoles et industriels et ouverte sur les avancées techniques mondiales.

4. Incitations fiscales et parafiscales

- Détaxation sur les équipements et services servant à la réalisation des investissements agricoles et industriels de remise à niveau et de restructuration de toute la filière.
- Allègement fiscaux par exonération de TVA, de taxes locales et d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux pendant la durée de montée à régime des établissements objet de plans de remise à niveau et de restructuration ou nouveaux.
- Détaxation de l'éthanol destiné à la production de carburant automobile (droit d'accès de l'alcool et taxe sur les carburants).

Il est utile d'observer que dans de nombreux pays producteurs de sucre la filière est très protégée et aidée. Cette situation prévaut même dans des pays faisant partie des groupes de pays ayant des accords commerciaux multilatéraux avec Madagascar en cours de perfectionnement. Par exemple au Soudan, membre de COMESA, tous les investissements destinés à la filière sucrière sont totalement exonérés de taxes, les importations de sucre sont taxées, et les nouveaux établissements sucriers sont exonérés d'impôts sur les bénéfices pour 25 ans. Ces producteurs seront des concurrents redoutables car les conditions naturelles de ce pays permettent d'y installer des complexes sucriers dont l'économie d'échelle permet les coûts de production les plus bas du monde.

Bref aperçu général et de la filière sucrière de Madagascar

A.1. Cadre Macro économique

L'économie de Madagascar est encore fortement à base rurale comme le fontt apparaître, la part du secteur primaire dans le PIB, le pourcentage d'emplois agricoles dans le total des emplois et l'importance des exportations agricoles. Bien que la croissance du secteur traîne derrière la moyenne nationale, rien que sa dimension implique que même une modeste amélioration aurait un impact significatif sur la performance d'ensemble de l'économie. De plus ce secteur sert de refuge et de sécurité en période de crise nationale.

Suivant les projections de croissance économique et démographique basées sur les hypothèses du DSRP et les données relatives à la population de l'INSTAT, le lien étroit actuel entre la production alimentaire et la consommation deviendra considérablement plus lâche au fur et à mesure que les effectifs de la population urbaine s'accroîtront en termes à la fois absolus et relatifs d'ici 2015. L'implication de ces tendances est qu'une productivité accrue de la main d'œuvre agricole et une intégration de marché améliorée, accompagnées d'un rôle accru pour les agro-industries afin d'équilibrer l'offre et la demande, constitueraient des éléments clés de toute stratégie destinée à aligner la production alimentaire locale avec la demande projetée. En même temps, une croissance économique soutenue à 8-10% afin de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2013, selon ce qui est envisagé dans le DSRP, nécessiterait d'augmenter de manière significative les tendances de production historiquement pauvres dans le secteur primaire.

A.2 .Cadre de la Pauvreté

Madagascar s'est enlisé dans la pauvreté, avec son PIB par habitant baissant de 383 US\$ (en dollars de 1995) en 1960 à 246 US\$ aujourd'hui. Près de 80% des pauvres vivent en milieu rural. Leurs moyens d'existence dépendent presque exclusivement de l'agriculture et d'activités y afférentes. De ce fait, en termes géographiques, la pauvreté à Madagascar constitue un phénomène à prédominance rurale. De petits agriculteurs, pêcheurs et des éleveurs se trouvent à la partie inférieure de la distribution de revenus du pays. La croissance macro-économique allant de 1997 à 2001 n'a pas profité aux pauvres des milieux ruraux. Par conséquent, afin d'être applicable en tant que stratégie de lutte contre la pauvreté, une croissance économique globale devrait, en particulier, inclure les petits paysans. Ceci est d'autant plus important que l'on estime que la pauvreté liée au revenu s'est accru de six points pour atteindre 75% de la population du fait essentiellement de la crise politique de 2002, effaçant de ce fait tous les gains réalisés depuis 1997.

Les efforts d'amélioration de la richesse touchent les cultures vivrières, d'exportation et industrielles.

Les cultures vivrières. En réponse à l'insécurité alimentaire répandue en milieu rural, la grande majorité des petits biens fonciers des moyens d'existence ruraux est investie dans des activités de production vivrière. Les cultures vivrières, y compris le riz, les tubercules et le maïs, occupent plus de 75% des surfaces cultivées, alors que la taille médiane des propriétés foncières est de 1,0 hectare. Toutes les cultures vivrières possèdent une très faible productivité du fait d'une variété de contraintes liées à la production, la transformation et la commercialisation des produits de base. La technologie, la gestion de l'eau, le crédit rural, l'infrastructure routière, la capacité de stockage et les moyens de communication occupent une position dominante dans ces contraintes.

Les cultures d'exportation, y compris la vanille, le girofle et le café, constituent la seconde catégorie la plus importante de produits agricoles, et couvrent 17% de la superficie totale cultivée. Les cultures d'exportation sont particulièrement importantes pour les régions de l'Est de Madagascar. Les recettes provenant des cultures d'exportation sont significatives bien qu'en déclin en termes relatifs, confrontées qu'elles sont à des incertitudes liées aux prix. Etant donné que ces cultures sont présentes dans les provinces les plus pauvres, ceci peut impacter la capacité des petits paysans à bénéficier des mannes de l'exportation et donc sur l'effectivité de la croissance des cultures d'exportation comme stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les Cultures industrielles, y compris le coton, le sucre, le sisal et les arachides, couvrent environ 8% de la superficie totale cultivée de Madagascar. Le secteur des cultures industrielles est peu diversifié; contrôlé par l'Etat et considérablement inefficace. La plupart des cannes à sucre sont cultivées sur de grandes plantations – les systèmes de plantation artisanale ont souffert des défaillances la société d'Etat SIRAMA pour le paiement des cannes. La production de sisal, entre les mains des privés, est efficace mais a souffert de la faiblesse de la demande. La privatisation de SIRAMA est un facteur crucial afin de mettre le secteur des cultures industrielles sur une base plus compétitive et d'utiliser plus efficacement les ressources publiques qui sont actuellement canalisées dans la société.

A.3. Objectifs de développement

Les objectifs du Gouvernement Malagasy en matière de développement sont contenus dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (D.S.R.P). L'objectif de développement consiste à réduire de moitié le taux de pauvreté en l'espace de 10 ans, soit passer du taux actuel de 70% à 35% en 2013, et ce, à travers la promotion d'un développement rapide et durable. Le concept de moyens d'existence durable est mis au centre de la préoccupation fondamentale de la stratégie de réduction de la pauvreté et il répond tout à fait au défi de rapidité et de durabilité qui préside et doit présider aux principes et actions du Gouvernement.

Le diagnostic et l'analyse des caractéristiques de la pauvreté, les exigences et les impératifs d'un développement rapide et durable pour réduire le taux de pauvreté de moitié en dix ans, les enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes antérieurs ainsi que les recommandations des différents sommets internationaux et/ou régionaux auxquelles Madagascar a adhéré, ont abouti à circonscrire trois grands axes stratégiques :

- Axe n°1 : Restaurer un Etat de droit et une société bien gouvernée
- Axe n°2 : Susciter et promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie
- Axe n°3 : Susciter et promouvoir des systèmes de sécurisation humaine et matérielle et de protection sociale élargis

Le premier axe regroupe un ensemble d'actions qui ont trait au renouvellement, à l'amélioration, à la modernisation, au renforcement et au développement d'un cadre institutionnel de bonne gouvernance. L'objectif est d'assurer un environnement favorable au développement rapide et durable, et dont la mise en œuvre constitue l'une des conditions essentielles au succès de la croissance économique. Cet axe permettra à l'Etat d'assumer avec efficacité et dans la transparence son rôle de facilitateur et d'animateur de l'économie.

Le deuxième axe consiste à répartir judicieusement et intensifier les moyens de production, définir, promouvoir et mettre en place des cadres d'action de partenariat et/ou de solidarité, définir et mettre en œuvre des systèmes de transfert de compétence technique et professionnelle ainsi que des capacités en matière de recherche. Accélérer la croissance par l'augmentation de l'investissement efficace et

par l'ouverture à l'économie mondiale constitue l'objectif du deuxième axe. Le secteur privé y jouant un rôle moteur tandis que le Programme d'Investissement Public (PIP) agira en tant que levier de développement dans l'affectation des ressources.

Les éléments constitutifs de l'axe 3 portent sur la définition et la mise en œuvre de systèmes de gestion solidaire, de programmes de sécurisation alimentaire, de santé, d'éducation, d'habitat, d'environnement, etc. La Commune servira de point d'ancrage de toutes les actions en tant que principal fournisseur des services de proximité. L'objectif est d'assurer que chaque Malgache puisse bénéficier des fruits de la croissance.

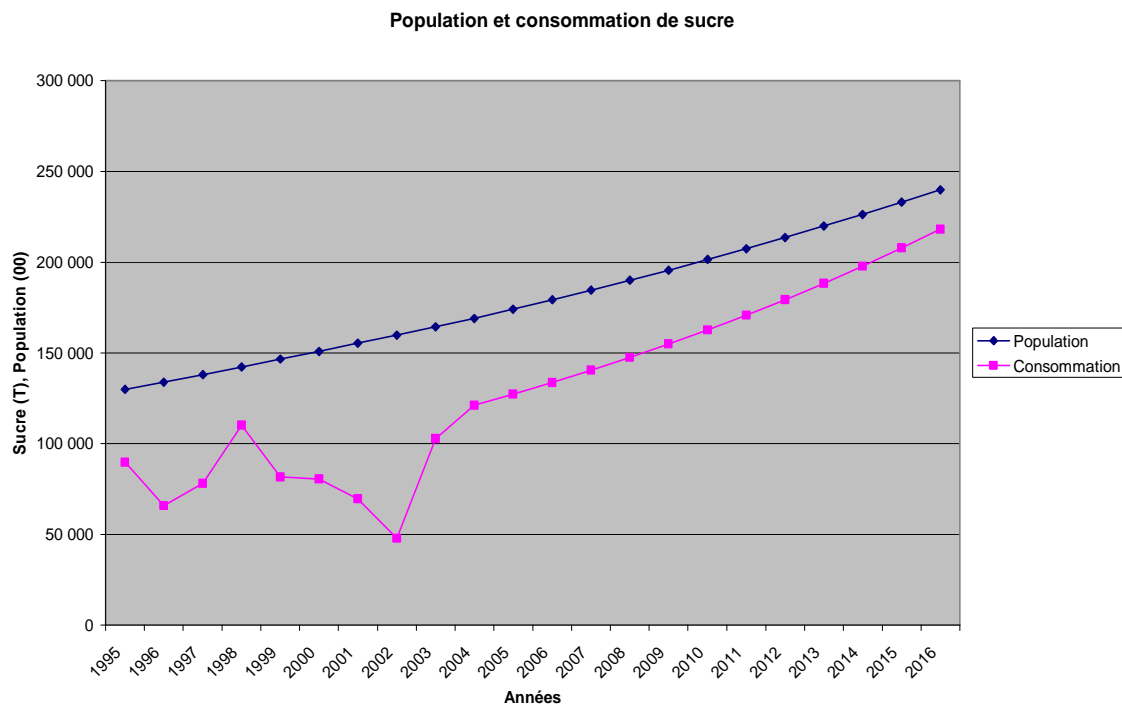
Quinze programmes ont été retenus pour accueillir les différentes actions, allant de l'instauration de la bonne gouvernance (Gouvernance et lutte contre la corruption, Gouvernance et respect de la Démocratie, Gouvernance de proximité...) à l'Education, la Santé en passant par la stabilité macroéconomique et la croissance, le développement des secteurs porteurs, le développement et la densification des infrastructures structurantes. Ces programmes s'appuient sur les actions en cours. Ils prennent par ailleurs en considération les nouvelles orientations du Gouvernement et les recommandations issues des revues de portefeuille de projets.

Pour la réalisation de cet objectif, le Gouvernement a la ferme détermination de relever les défis et de mettre en œuvre de nombreuses mesures politiques nécessaires. La stabilité macro-économique est maintenue grâce à l'exécution satisfaisante d'un programme bénéficiant de l'appui d'une FRPC, la création d'un contexte favorable au développement économique et social des Communes, l'apurement des arriérés de l'Etat au secteur privé (Remboursement des crédits de TVA et paiement des factures arriérées, la relance du secteur privé, pour citer quelques unes.)

A.4. La filière sucrière

La filière sucrière est dominée par deux entreprises publiques : LA SIRAMA en exploitation directe et la SUCOMA (ex-SIRANALA) mise en location gérance à une firme chinoise. La demande nationale avait nettement diminué au cours des dernières années. La seule demande industrielle représente 10.000 tonnes par an et n'est pas satisfaite. En 2002/03 la consommation des ménages était faible, elle était tombée à 50.000 tonnes, soit 3,3 Kg par habitant et par an, contre 8 Kg cinq ans plus tôt. Aujourd'hui elle a retrouvé son niveau antérieur et semble progresser significativement. Au niveau de l'offre par contre, la productivité dans les différentes usines de la SIRAMA a été très fortement affectée par la crise nationale des années 2000 à 2003 et par le manque d'investissements et de ressources financières qui en ont découlé, il en est résulté un enchaînement catastrophique où l'absence de ressource a abouti à un manque d'entretien des cultures et des usines faisant chuter leur production à un niveau aggravant chaque année la situation antérieure. Si aucune mesure n'est prise immédiatement pour inverser la tendance on peut craindre la fin des activités de la société à très court terme. Cette situation est aberrante face à un marché local porteur et en croissance soutenue.

Evolution de la population et demande intérieure de sucre (données INSTAT, CMCS et prévisions)



Population et démographie

Effectif de la population selon la projection avec la variante moyenne (projection 1993) en milliers

	2000	2001	2002	2003	2004
Population de Madagascar	15 085	15 529	15 981	16 441	16 908
dont :					
féminin	7 559	7 778	8 003	8 211	8 461
masculin	7 526	7 750	7 978	8 230	8 447
Population urbaine de Madagascar	3 927	4 122	4 327	4 544	4 770
dont :					
féminin	2 001	2 100	2 203	2 313	2 427
masculin	1 926	2 022	2 124	2 231	2 343
Population rurale de Madagascar	11 158	11 407	11 653	11 897	12 138
dont :					
féminin	5 558	5 679	5 799	5 917	6 034
masculin	5 600	5 728	5 854	5 980	6 104

Source : Direction de la Démographie et la Statistique Sociale, INSTAT

Evolution de la production de sucre à Madagascar en tonnes (CMCS)

	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
SIRAMA	80.515	70.934	54.156	35.095	15.143	10.049	8.238	9.723
SUCOMA	3.256	10.239	11.548	14.528	15.372	15.223	16.462	16.537
Total	83.771	81.173	65.704	49.623	30.515	25.272	24.700	26.260

Dans le cadre du Protocole Sucre figurant dans la Convention de Lomé, Madagascar dispose d'un quota annuel de 10.760 tonnes de sucre avec l'Union Européenne et se voit également attribuer un contingent de 7.258 tonnes/an vers les Etats-Unis. Ces quotas doivent être honorés sous peine d'annulation. Cela explique que, pour les années où la production est faible, Madagascar est à la fois exportateur de sucre pour conserver son quota et importateur, pour que ce produit de première nécessité ne connaisse pas sur le marché intérieur une hausse de prix qui serait douloureux pour la majorité de la population.

Evolution des exportations en tonnes

	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
UE (ACP)	12.638	20.541	8.280	7.238	3.981	13.687	12.516	(1) 10.482
USA	7.012	7.004	7.200	5.686	0			
Marché libre	0	4.252	880	4.100	0			
Total	19.650	31.547	16.360	17.024	3.981	13.687	12.516	10.482

(1) réalisation au 31 mars 2006

Références internationales de productivité agricole, Moyenne 2000/01-2002/03 (source LMC)

	Surface Récoltée (000 ha)	Canne Produite (000 tonnes)	Rendement Agricole (tonnes récoltées/ ha)	Production Sucre (000 tonnes, valeur brut)	Rendement Sucre (tonnes sucre/ha)
1 Zambia	15	1,674	109	230	15.0
2 Malawi	18	1,920	108	244	13.7
3 Senegal	7	835	115	92	12.6
4 Sudan	68	6,960	103	783	11.5
5 Ethiopia	24	2,232	95	270	11.5
6 Burkina Faso		4 303	83	38	10.4
7 Burundi	2	198	98	20	10.0
8 Chad	3	300	86	34	9.6
9 Uganda	18	1,647	93	158	8.9
10 CAR	2	112	73	12	7.8
11 Rwanda	0	43	88	4	7.3
12 Togo	1	44	62	5	6.7
13 Mali	5	306	63	32	6.6
14 Congo DR	10	565	55	67	6.5
15 Myanmar	15	917	62	92	6.2
16 Tanzania	28	1,485	53	171	6.1
17 Mozambique	16	886	55	98	5.9
18 Madagascar	8	513	60	45	5.3
19 Bangladesh	42	2,267	53	165	3.9
20 Haiti	2	59	38	5	3.5
21 Laos	7	219	33	22	3.3
22 Nepal	31	1,183	38	89	2.8

Les objectifs

B.1. Objectifs généraux

En 2005, l'Europe a mis en place une réforme de l'organisation commune de son marché du sucre. Cette réforme se traduira pour les pays ACP, dont Madagascar, par une baisse du prix garanti sur le marché européen, et donc une baisse des recettes d'exportation. Consciente des effets négatifs de la réforme pour le secteur sucrier et l'économie des pays ACP, l'Union européenne propose la mise en œuvre d'un plan d'action définissant les mesures d'accompagnement pour les pays affectés par la réforme du protocole sucre de l'UE (document SEC (2005)61 du 17 janvier 2005).

Les ministres de l'Agriculture des vingt-cinq pays de l'Union Européenne se sont entendus pour réformer le régime sucrier communautaire. Au terme de l'accord, le prix garanti baissera de 36 % sur une période de quatre ans. Ce projet de réforme fait suite aux demandes formulées par l'OMC.

Prix du sucre selon la décision de la Commission du 25 11 05 :

Campagnes	Prix du sucre blanc en Europe (euros/tonne)		Prix du sucre brut ACP FOB port européen (euros/tonne à 96° Pol)		Prix du sucre brut LDC FOB port européen (euros/tonne à 96° Pol)	
	Prix	Réduction %	Prix	Réduction %	Prix	Réduction %
2005/06	631,90	0	523,7	0	496,8	0
2006/07	505,50	20	496,8	5	496,8	0
2007/08	458,10	27	496,8	5	496,8	0
2008/09	410,70	35	434,1	17,1	434,1	12,6
2009/10	404,40	36	335,2	36	335,2	32,5
2010/15	404,40	36	335,2	36	335,2	32,5

Les accords de partenariat entre l'Europe et les pays ACP (accords de Lomé et de Cotonou) ont institué un régime spécial qui garanti aux producteurs ACP des conditions préférentielles pour accéder au marché européen. Le prix garanti au sucre ACP était supérieur aux cours du marché mondial, la baisse envisagée aura nécessairement un impact négatif sur le développement de l'industrie sucrière dans les pays concernés.

En ce qui concerne Madagascar l'impact de la réduction de 36% du prix du sucre sur le marché de l'UE introduite progressivement sur la période 2006/07 - 2009/10 représente une perte de recettes pour les industriels sucriers et la balance des paiements de Madagascar. Cette perte, calculée sur le quota ACP de 10.760 tonnes (sucre brut exprimé en blanc) antérieurement vendu 523,4 € par tonne FOB port européen à 96% de polarisation, est de l'ordre de 2 millions d'euros. C'est la différence entre les recettes d'exportations annuelles potentielles antérieures à la réforme de l'OCM sucre de l'UE : 5.635.021 € et les recettes d'exportations annuelles postérieurement à la réforme : 3.606.752 €, différence : 2.028.260 € (cette différence n'est pas affectée par les frais de mise à FOB qui sont proportionnelles au tonnage et non au prix.)

Dans ce contexte, l'Union Européenne s'est engagée :

- à maintenir l'accès préférentiel de son marché aux pays ACP,
- à apporter pour l'année 2006, une aide de 40 millions d'euros pour la restructuration de l'industrie sucrière des pays concernés. Des mesures d'accompagnement plus importantes sont prévues pour les années 2007 à 2013. Cette restructuration devra permettre aux pays :
 - de s'adapter à une baisse des prix du sucre,
 - de réduire de façon substantielle et durable les coûts de production.

Pour permettre la mobilisation des ressources prévues par l'Union Européenne dans le cadre des mesures d'accompagnement de la réforme du marché du sucre, un programme détaillé doit être présenté par chacun des pays bénéficiaires potentiels de l'aide. La présente étude entre dans le cadre de ce processus.

Afin de préparer Madagascar à cette nouvelle donne et de définir une stratégie d'adaptation de l'économie sucrière dans le pays permettant de répondre à la demande interne et externe et aux autres enjeux tels que la production d'énergie renouvelable, il est nécessaire de réaliser un diagnostic de la filière sucre, de préciser les impacts potentiels de la réforme de l'OCM sucre de l'UE, de préciser les objectifs de développement de la filière sucre ou de diversification des zones sucrières et d'analyser les options possibles d'adaptation et leurs implications économiques et sociales pour Madagascar.

Chaque option tient compte des points de vue de l'ensemble des acteurs privés et publics concernés. Enfin, sur cette base une stratégie d'adaptation de la filière sucre à Madagascar est proposée.

Les bailleurs de fonds, et en particulier la Délégation de la Commission Européenne, sont associés au processus, étant donné qu'ils sont sollicités pour appuyer cette stratégie.

Cette stratégie tient compte à la fois du processus de privatisation, des objectifs de « Madagascar naturellement », en particulier le développement de la production agro-industrielle et des exportations, des objectifs de lutte contre la pauvreté définis par le DSRP, du Programme National de Développement Rural (PNDR) et des missions de développement dévolues aux régions avec les PRD.

L'étude tient compte des éléments de l'environnement et de la structure actuelle des opérateurs en amont, en aval et au niveau de la transformation.

Les objectifs généraux sont de :

- Faire un diagnostic économique, technique, financier, social et environnemental du secteur sucre à Madagascar (de la production de canne jusqu'à la commercialisation sur le marché local et à l'exportation, y compris les aspects de la demande) ;
- Préciser les impacts économiques et sociaux réels et potentiels pour Madagascar de la réforme de l'OCM sucre de l'UE ;
- Définir au niveau national et régional les priorités en matière de développement de la filière sucre et/ou de diversification, éventuellement de réorientation de l'économie des régions concernées vers d'autres secteurs ;
- Analyser les options possibles d'adaptation de la filière sucre, en précisant les implications économiques, financières et sociales pour Madagascar ;

- Proposer sur la base d'un cadre logique une stratégie d'adaptation de la filière sucre comprenant un plan d'action pluriannuel (7 ans) et un budget. L'assistance financière sollicitée auprès de la Commission européenne est présentée dans un document séparé, sur le modèle d'une proposition de financement standard FED.

L'approche régionale est développée, en tenant compte de l'importance réelle ou potentielle du secteur sucre pour les principales régions concernées et des priorités définies dans les Plans Régionaux de Développement (PRD). Sept régions de production sont retenues : les 5 sites de production industrielle existants (Morondava, Majunga, Nosy Be, Ambilobe et Brickaville) et deux nouvelles zones de production (Haute Matsiatra et Vatovavy Fitovinany).

B.2. Objectifs spécifiques

Conformément aux Termes de Référence, les objectifs spécifiques et les résultats attendus peuvent être résumés de la façon suivante:

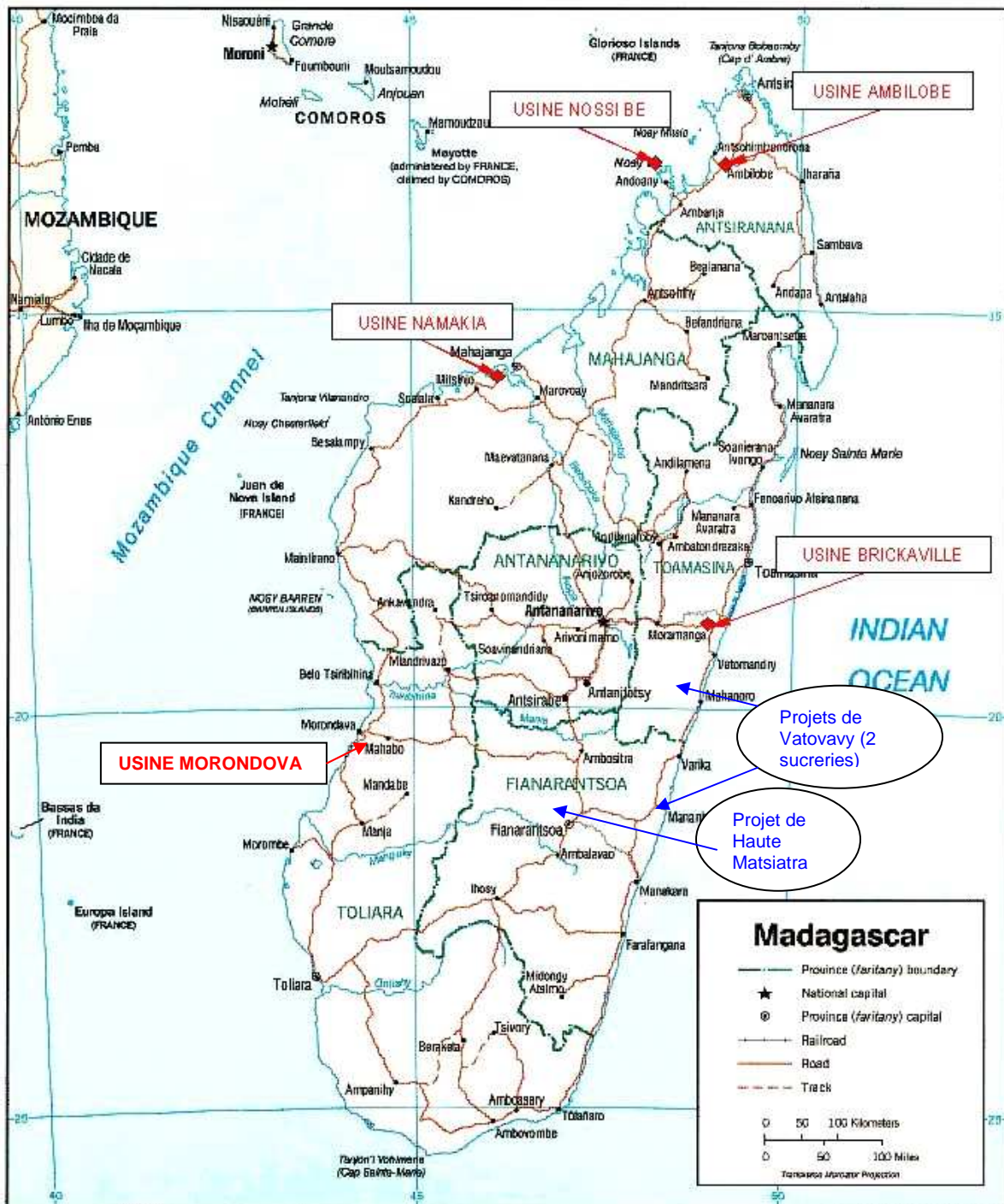
Objectif n°1: Diagnostic de l'environnement externe de la filière. Diagnostic économique, technique, financier, social et environnemental du secteur sucre à Madagascar (de la production de canne jusqu'à la commercialisation sur le marché local et à l'exportation, y compris les aspects de la demande) ; Evaluation du contexte national (et régional) concernant le secteur sucre et réalisation d'une analyse technico-économique et financière de la filière sucre.

Objectif n°2: Préciser les impacts économiques et sociaux réels et potentiels pour Madagascar de la réforme de l'OCM sucre de l'UE et de l'ouverture du marché européen aux PMA.

Objectif n°3: Analyse des options d'adaptation et de développement du secteur sucre à Madagascar, aux niveaux général, national, régional et des entreprises impliquées en vue améliorer la compétitivité des différents acteurs et assurer la pérennité de la filière sucrière.

Objectif n°4: Stratégie d'adaptation comprenant un plan d'action sur 7 ans et un budget afférent en identifiant les sources de financement possibles

Implantation des sites sucriers à Madagascar



Base: BC2923A1 (C00455) 1-03

C. Evaluation du contexte national et régional

C.1 Evaluation du contexte national et régional concernant le secteur sucre et analyse technico-économique et financière de la filière sucre :

C.1.1. Rentrées fiscales pour l'Etat malgache,

Face à la diminution de la production, les importations ont augmenté de 10 000 t à 110 000 t entre 1992 et 2005. Le gouvernement avait décidé de protéger l'industrie locale en augmentant la taxe d'importation de 51% en 1995 à 86% en 2000, selon la Loi des finances N° 99-032 et à 59% depuis 2005. Le sucre importé est soumis à plusieurs taxes (cf Tableau ci-après). Depuis 2006 cette taxation est passée selon le cas à 33% ou 48%.

Barrière tarifaire pour le sucre

Evolution des droits et taxes douanières en % de valeur CAF								
Lois des finances	DD	TI	DA	DTD	TVA	Rd	TSI	CUMUL
1995	15	15	20	1	0			51
1996	15	15	0	1	20			51
1997	15	15	20	1	0			51
1998	15	15	20	1	0			51
1999	15	15	10	1	20	11,6		72,6
2000	15	15	0	1	20	35		86
2005	15	15	0	1	18	10		59
2006	5/20	0	0	0	18	10		33/48

Sources: Notes mensuelles RESAL/ UE

N.B. : DD = droit de douane ; TI = taxes d'importation; DA = droit d'accise ; Rd = redevances perçues au cordon douanier; TSI= taxes statistiques à l'importation; DTD= Droit et Timbre Douanier.

Pour une importation qui se situe actuellement au niveau de 110.000 tonnes par an à un prix de l'ordre de 300 US\$ par tonne d'une valeur de 33 millions de \$ ou 72.600 millions d'Ariary ces taxes génèrent une recette fiscale annuelle de l'ordre de 42.800 millions d'Ariary

De plus le retour à une situation bénéficiaire de la filière sucrière aura un impact significatif sur les recettes fiscales avec une imposition au niveau de 30% des bénéfices industriels et commerciaux. Pour un résultat brut annuel à régime retrouvé avant impôts de l'ordre de 50.000 millions d'Ariary pour l'ensemble des sociétés sucrières, la recette fiscale est de l'ordre de 15.000 millions d'Ariary.

C.1.2. Participation au PIB national et de production de richesses dans les régions concernées,

Le chiffre d'affaire de la filière sucrière est actuellement tombé à 55 milliards d'Ariary (21 millions d'euros). La capacité installée permettrait de retrouver un chiffre d'affaire annuel de 276 milliards d'Ariary (106 millions d'euros) et d'aller facilement au delà en renforçant la production des sites existants et en développant les nouveaux sites répertoriés. La mise en application du plan d'action pluriannuelle proposé permettra de doubler à terme le chiffre d'affaire total de la filière qui porté au niveau de 550 milliards d'Ariary (210 millions d'euros).

Actuellement la filière sucrière production agricole, production industrielle et distribution représente, avec un chiffre d'affaire total annuel de l'ordre de 55.300 millions d'Ariary, 0,6 % du PIB national. En retournant à sa capacité de production la part de l'activité de ce secteur remontera à plus de 2,8% du PIB national. Avec la mise en œuvre du plan d'action réalisé grâce à l'aide financière de l'UE la filière sucrière pourrait atteindre environ 5,5% du PIB.

Le tableau suivant rappelle l'évolution du PIB de Madagascar

Années	PIB nominal (milliards de Fmg)	PIB nominal (milliards d'Ariary)	PIB réel (milliards d'Ariary 1984)	PIB réel (milliards de Fmg 1984)	Croissance (%)	Inflation (%)
1997	3 610	18 050	409	2 045	3,7 %	7,3 %
1998	4 070	20 350	425	2 125	3,9 %	8,5 %
1999	4 671	23 355	445	2 225	4,7 %	9,7 %
2000	5 377	26 885	466	2 332	4,8 %	9,8 %
2001	5 969	29 845	494	2 470	6,0 %	7,3 %
2002	6 008	30 040	432	2 160	-12,7 %	15,2 %
2003	6 777	33 885	474	2 370	9,8 %	2,8 %
2004*	8 156	40 778	499	2 494	5,3%	13,8%
2005*	9 914	49 568	531	2 655	6,4%	5,8%

Source : Direction des Synthèses Economiques, INSTAT *1 Ariary= 5 Fmg* ** Provisoire*

Années	Part du secteur dans le PIB		
	Primaire	Secondaire	Tertiaire
1998	28,1	12,5	52,5
1999	27,2	12,5	52,4
2000	31,8	12,5	48,9
2001	25,7	13,5	53,8
2002	29,8	9,7	51,3
2003	26,8	9,5	51,6
2004*	26,5	9,4	53,1
2005*	25,6	9,0	55,5

Source : Direction des Synthèses Economiques, INSTAT ** Provisoire*

C.1.3. Emploi agricole et industriel au niveau national et régional,

Les emplois agricoles directs et indirects des établissements sucriers sont importants. Ils ont atteint des niveaux de l'ordre de 7.000 à 8.500 pour l'ensemble des sucreries et des exploitations agricoles de la SIRAMA dans les années 80 et 90 quand la production était voisine de la capacité nominale. Les difficultés rencontrées au début des années 2000 ont conduit à réduire les effectifs. Aujourd'hui les effectifs de la

SIRAMA sont de 4.275 dont 1.278 pour Brickaville, 996 pour Nosy Be, 839 pour Namakia et 1.161 pour Ambilobe. Un plan de réduction du personnel est en cours de mise en œuvre, il n'a été réalisé que partiellement faute de ressources financières suffisantes.

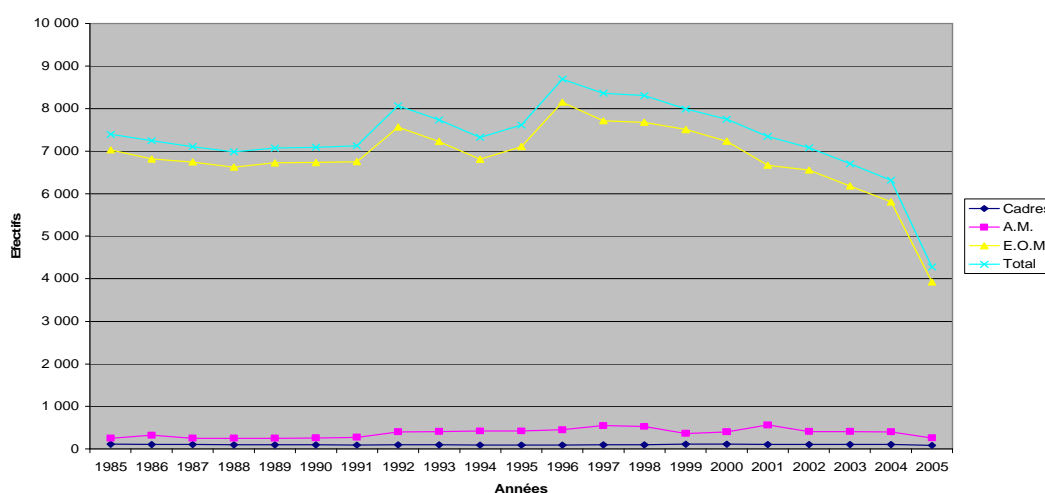
Pour le complexe sucrier de Morondova en location-gérance par la SUCOMA la production a fortement progressé depuis son intervention et les effectifs sont stabilisés au niveau de 540 permanents et environ 700 saisonniers.

La filière sucrière emploie donc 4.800 permanents ce qui représente avec les emplois saisonniers un effectif direct de l'ordre de 15.000 personnes. La filière sucrière dans son ensemble concerne en emplois directs et indirects 70.000 personnes.

Evolution des effectifs de la SIRAMA

ENSEMBLE du PERSONNEL				
ANNEE	CADRES	A . M	E.O.M	TOTAL
1985	110	253	7 031	7 394
1986	104	327	6 820	7 251
1987	104	257	6 745	7 106
1988	101	257	6 630	6 988
1989	98	252	6 722	7 072
1990	97	261	6 734	7 092
1991	94	277	6 757	7 128
1992	100	403	7 566	8 069
1993	96	409	7 230	7 735
1994	90	423	6 810	7 323
1995	94	420	7 104	7 618
1996	94	451	8 150	8 695
1997	100	548	7 714	8 362
1998	99	528	7 680	8 307
1999	110	367	7 512	7 989
2000	111	403	7 237	7 751
2001	107	566	6 671	7 344
2002	109	411	6 556	7 076
2003	109	411	6 183	6 703
2004	109	402	5 808	6 319
2005	86	264	3 925	4 275

Effectifs permanents SIRAMA



C1.4 Poids dans la balance commerciale,

Les importations de sucre, qui atteignent actuellement un solde (net des exportations) de 110.000 tonnes, représentent pour la balance des paiements un solde négatif de l'ordre de 33 millions de USD. La relance de la production et le retour au plein emploi des capacités installées devrait permettre de retrouver l'autosuffisance avant de passer aux exportations d'excédents à l'horizon 2013 - 2015.

C.1.5. Apport réel et potentiel en énergie.

Les établissements sucriers de Madagascar ont été conçus initialement à une époque où le faible coût de l'énergie ne justifiait pas la réalisation d'investissements complémentaires dans les équipements de procédé pour minimiser les consommations d'énergie et dans les installations de production d'énergie pour maximiser cette production.

En conséquence ces établissements en ordre de marche normale à leur capacité nominale sont conçus pour être simplement autonome et fournir les besoins énergétiques de leur environnement direct (ateliers, logements et services destinés au personnel).

Actuellement, en ce qui concerne la SIRAMA, les établissements sont dans une situation où les effets cumulés d'une situation financière et technique très détériorée et d'un niveau de production très inférieure à la capacité nominale obligent à compléter la production d'énergie issue de la bagasse avec l'emploi de combustibles pétroliers importés et coûteux.

Aujourd'hui, en sucrerie de canne, on sait réduire la consommation d'énergie du procédé d'un facteur 2 ou 3 selon la conception traditionnelle initialement utilisée. De plus on sait également optimiser au niveau des chaudières et des turboalternateurs optimiser la production électrique obtenue de la vapeur produite. Pour une sucrerie de canne classique bien équilibrée en consommation d'énergie avec un schéma d'utilisation d'énergie dans le procédé optimisé et disposant de chaudières turboalternateurs optimisés' on considère que l'excédent d'énergie disponible pour alimenter les consommateurs externes est de l'ordre 60 à 100 KWh par tonne de canne.

Par exemple avec son potentiel de traitement de 600.000 à 700.000 tonnes de cannes la sucrerie d'Ambilobe pourrait exporter environ 55.000 MWh par an une fois revenue à sa capacité nominale et après optimisation de ses schémas de consommation de vapeur et optimisation de sa centrale thermique. Cette production d'électricité excédentaire pourrait être valorisé entre 4 et 5 millions d'euros compte tenu du coût de commercialisation de l'électricité sur le marché local.

Cette possibilité doit être étudiée et développée en priorité sur les sites situés dans un environnement où sont installés des consommateurs d'électricité comme à Nosy Be, Brickaville ou Ambilobe.

Dans le cas particulier de la sucrerie de Nosy Be il sera plus rationnel de reconvertir le site en une unité spécialisée en production d'alcool et d'électricité.

C1.6. Contexte économique

La mise en valeur des terres par la plantation de cannes à sucre permet le développement rural, défini dans le Plan d'Action Madagascar 2012.

En effet des cannes à sucre sont plantées dans plusieurs régions de Madagascar et de nouvelles régions sont retenues pour y développer de nouvelles plantations et y installer de nouvelles sucreries : Haute Matsiatra et Vatovavy Fitovinany.

La filière est une filière intégrée. Le sucre est une matière première dans d'autres entreprises agroalimentaires : boissons, chocolaterie, confiserie.

Cette intégration associée à la relance et au développement de la production sucrière sont de nature à améliorer la balance commerciale de l'Etat en diminuant les importations. Dans le futur la production nationale devra assurer en priorité la consommation nationale. En effet les marchés exports préférentiels qui bénéficiaient de tarifs antérieurement attractifs verront leurs prix garantis diminuer significativement. Ils resteront cependant un débouché stable et sur des excédents de production.

Le régime des taxes

Le sucre produit localement est assujetti à :

- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : 18%
- La redevance : 20 ar/kg,
- La taxe de prélèvement pour le Centre Malgache de la Canne et du Sucre (CMCS) : 6 ar/kg

Le sucre importé est assujetti à :

- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : 18%
- La redevance : 20 ar/kg,
- La taxe de prélèvement pour le Centre Malgache de la Canne et du Sucre (CMCS) : 6 ar/kg
- Droit de Douane : 5% pour fabrication de médicaments et de produits industriels, 20% pour les autres usages.
- Redevance : 10%

Le rhum est assujetti :

- Au droit d'accise de 180% (payé directement par le client),
- Au RMMF de 14% (payé directement par le client),
- A la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : 18%

L'alcool obtenu est assujetti :

- Au droit d'accise de 180% (payé directement par le client),
- A la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : 18%

L'alcool importé est assujetti à :

- Au droit d'accise de 180% (payé directement par le client),
- A la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : 18%
- Au droit de douane : 20%

Il ne faut pas oublier aussi qu'une industrie sucrière fonctionnant normalement arrive à subvenir à ses besoins d'énergie et peut même ravitailler l'environnement. Les carburants consommés de façon importante actuellement, entraînant des charges élevées pourraient diminuer. Cette diminution de charges permet d'améliorer la situation financière de l'entreprise.

C.1.7. Potentiel de production agricole et industriel.

A Madagascar la production du sucre et de l'alcool est assurée par deux Sociétés :

La SIRAMA avec ses quatre unités de production : Ambilobé, Namakia, Nosy- Be et Brickaville

La sucrerie de SUCOMA siuée à Analaiva-Morondava

CAPACITE NOMINALE DE PRODUCTION

ETABLISSEMENTS	SUCRE (TS)	ALCOOL (HLAP)
AMBILOBE	60'000	60'000
NAMAKIA	27'000	20'000
NOSY-BE	16'000	11'000
BRICKAVILLE	15'000	10'000
TOTAL	118'000	101'000
SUCOMA-Analaiva	20'000	15'000
TOTAL MADAGASCAR	138'000	116'000

Les quatre sites de la SIRAMA sont loin d'atteindre leur capacité nominale, les résultats de la dernière campagne le confirment.

	CAMPAGNE 2005/2006				
	AMBILOBE	NAMAKIA	NOSY-BE	BRICKAV.	ENSEMBLE
<u>Cultures :</u>					
Surfaces récoltées (Ha)	2 295,90	1 146,00	830,00	515,00	4 786,90
Rendement (TC/Ha)	34,30	41,85	23,95	81,66	39,41
Cannes récoltées (TC)	78 747	47 958	19 876	42 055	188 636
Livraison Planteurs (TC)	6 243	0		19 142	25 385
<u>Sucrerie :</u>					
Nombre de jours	45	53	38	122	
Cannes broyées (TC)	40 184	47 958	19 876	61 197	169 215
Rythme de broyage (TC/j)	893	905	523	503	
Sucre produit (TS)	2 228	3 602	101	3 792	9 723
Rendement sucre (TS/TC)	5,54%	7,51%	0,51%	6,20%	5,75%
<u>Distillerie :</u>					
Nombre de jours	5	43	28	114	
Mélasse distillée (TM)	567	2 536	1 200	3 650	7 953
Cannes broyées (TC)	44 806				
Alcool produit (Hlap)	865	7 246	2 308	3 472	13 891
Rendement alcool (Hlap/TM)	152,56%	285,73%	192,31%	95,13%	174,67%

En prenant en compte l'aspect des usines visitées et leur état de retard aux entretiens nécessaires pour faire une campagne à peu près normale, il serait souhaitable de ne pas faire la campagne 2006-2007.

Par contre il est urgent de procéder au plus vite aux entretiens indispensables pour assurer des campagnes corrects dès 2007.

C.1.8 Organisation de la filière sucrière

Objectif : Remise à niveau de la filière en amont

Actions :

- o Amélioration du système de quarantaine relatif à l'introduction de nouvelles variétés de canne
- o Remise en état des infrastructures agricoles et routières
- o Développement des appuis techniques au niveau planteurs
- o Renforcement des capacités d'interventions du CMCS

Organisation institutionnelle de la filière :

Le Centre Malgache de la Canne et du Sucre (CMCS) crée par le Décret 69-049 du 4 Février 1969 modifié par Décret 93-303 du 27 Mai 1993 est chargé :

- o d'assurer les opérations d'intervention au niveau planteurs ;
- o d'exécuter les opérations d'introduction, de mise en quarantaine de nouvelles variétés de canne à sucre ;
- o d'exécuter les mesures de protection phytosanitaires du territoire national au niveau des champs de canne ;
- o de jouer le rôle d'arbitrage usiniers – planteurs pour le contrôle et suivi des mesures prises pour le règlement de la canne et définir les conditions de réglementation de la canne aux planteurs ;
- o de suivre la commercialisation du sucre.

Recherches :

La réglementation phytosanitaire est régie par :

- l'Ordonnance N°86-013 du 17 Septembre 1986 relative à la législation phytosanitaire à Madagascar
- le Décret N° 86-310 du 23 Septembre 1986 relatif à l'application de l'Ordonnance N°86-013 du 17 Septembre 1986
- l'Arrêté N° 4735/2002 fixant les mesures de quarantaine et les conditions de détention en quarantaine végétale du 07 Octobre 2002
- l'Arrêté N° 4736/2002 fixant l'importation des végétaux et des produits végétaux du 07 Octobre 2002
- l'Arrêté N° 188/03 portant agrément du Site destiné à l'implantation de Quarantaine Végétale de la Canne à Sucre du 29 Septembre 2003.

Pour un bon développement agricole, il est nécessaire d'avoir un bon statut variétal adapté aux conditions pédo-climatiques de chaque site et de variétés performantes, saines et renouvelées.

Actuellement, le Centre de Recherches FOFIFA à Madagascar ne fait pas de création variétale de canne à sucre. Pour satisfaire les exigences d'une amélioration variétale continuée, le CMCS établit des contrats d'abonnement d'achat de nouvelles

variétés de canne auprès des Centres de création variétale de canne à sucre de réputation internationale comme WIBCS (Barbades) - MSIRI (Maurice) – CERF (Réunion) ou auprès de la quarantaine intermédiaire du CIRAD (Montpellier) pour l'achat de nouvelles variétés à circulation libre ou les variétés FR de Guadeloupe.

Procédures de quarantaine :

Dès leur introduction, les nouvelles variétés de canne à sucre passent par deux cycles de quarantaine :

- o en Serre pendant 2 cycles de vierges (20 mois) ;
- o en Plein air ou en milieu contrôlé pendant 1 cycle de 10 mois.

Ensuite, elles sont distribuées gratuitement aux Sucrieries qui effectuent leurs essais de sélection d'adaptation pendant 6 à 8 ans.

Points forts :

- o les mesures de quarantaines empêchent l'introduction de nouvelles maladies ;
- o les nouvelles variétés de canne introduites sont nombreuses de l'ordre de 300 variétés et sont disponibles en collection.

Points faibles :

- o la durée de la quarantaine (30 mois) est trop longue ;
- o le schéma de sélection est trop long (6 à 8 mois) et très sévère sur les 300 nouvelles variétés de canne, seules 3 à 4 variétés passent en Stade préindustrielle par an.

Services aux producteurs (Encadrement des planteurs) et appui au paysannat :

- o Pépinière de nouvelles variétés de canne :

le CMCS vulgarise les nouvelles variétés de cannes adaptées aux planteurs en installant des champs de pépinières et en distribuant gratuitement ces nouvelles variétés.

- o Formation des planteurs :

le CMCS organise des formations des planteurs en matière de techniques culturales et organisationnelle de la canne à sucre.

- o Organisation de la récolte :

les encadreurs du CMCS délivrent des autorisations de coupe/planteur/parcelle suivant le quota de livraisons imposé par les usiniers pour une alimentation régulière de l'usine ;

le CMCS contrôle la réception de canne à l'usine et effectue une analyse de cannes douteuses.

- o Financement :

le CMCS prépare les demandes de financement des planteurs et assure le suivi de ces financements en tant que partenaire technique des projets canne à sucre :

(ex : 15 Associations de planteurs de Toamasina II et 15 Associations de planteurs de Brickaville ont bénéficié de financement PSDR pour leur plantation de cannes.

- o Intrants agricoles :

le Ministère de l'Agriculture octroie des crédits sur récolte pour la fourniture d'engrais des Associations de paysans. Le CMCS a garanti le prêt d'engrais de la Coopérative des planteurs de cannes de Brickaville.

Points forts :

- o les planteurs de canne sont déjà regroupés en Associations ou Equipes de travail, ce qui facilite leur engagement et appui ;
- o les planteurs ont des superficies exploitables en canne.

Points faibles :

- o les planteurs de canne d'Ambilobe n'ont pas été payé par la SIRAMA depuis 1999 à 2005, d'où leur nombre sont passés de 1539 planteurs en 1998 à 54 planteurs en 2005 avec un Tonnage livré de 225.912 Tonnes en 1998 à 6243 Tonne en 2005 ;
- o le prix de la Tonne de canne des planteurs a chuté de 122.000 Fmg en 1998 à 90.730 Fmg en 2005.

Analyse des options d'adaptations et de développement de la structure d'appui et d'assistance (CMCS) :

Objectif	Actions	
- Améliorer le statut variétal	- Introduction d'une plus large gamme de variétés bien ciblées - Ecourter la durée quarantaine - Améliorer les contrôles phytosanitaires en quarantaine	- Prospection de variétés - Achat variétés - Introduction de vitro-plant - Adaptations des infrastructures adéquates - Analyses au labo plus efficaces et facile
- Vulgariser les nouvelles variétés auprès des paysans.	- Multiplication des champs de pépinières - Fourniture de variétés saines issues des pépinières traitées	- Renforcement des équipements agricoles - Constructions d'une station de traitement des boutures/site
- Remettre en état les infrastructures agricoles	- Réhabilitation des barrages de retenu - Réhabilitation des canaux d'irrigation et de drainage - Extension des canaux d'irrigation	- Entretien des réseaux par l'exploitant
- Réhabiliter les infrastructures routières	- Réhabilitation des pistes d'évacuation de la diguette d'Ambilobe	
- Appui au paysannat	- Renforcement des structures d'appui et d'assistance en particulier le CMCS	
- Relancer la production	- Rénovation des équipements matériels du CMCS - Programmation des soutiens financiers en culture comme des subventions d'aide à la replantation ou des facilités d'emprunt	
- Renforcer la capacité des producteurs	- Programme de remise à niveau des encadreurs - Appui technique : formation des planteurs	
- Diminuer le coût de production de la canne	- Mise à la disposition des producteurs, les variétés performantes et les intrants agricoles nécessaire	

Les coûts de production

Actuellement dans la situation que traverse la SIRAMA après l'effondrement de sa production consécutive à la crise économique et politique du début des années 2000 on constate des coûts de production qui dépassent les 1.500 euros par tonne de sucre produit compte tenu des charges fixes appliquées à une très faible production et à des charges d'exploitations anormales comme la surconsommation de produits pétroliers qu'oblige une marche intermittente des sucreries souvent en arrêt technique.

Les simulations économiques réalisées par la SIRAMA pour son plan de relance comme celles réalisées dans le cadre de l'étude de la privatisation concourent à indiquer après retour à un niveau de production historique voisin des capacités installées un coût moyen direct de production avant amortissement de l'ordre de 280 à 300 euros la tonne de sucre (330 à 360 USD/t) ce qui correspond après amortissement à un coût moyen de production départ usine de 310 à 340 €/tonne de sucre (370 à 408 \$/t).

Le programme d'appui proposé permet d'améliorer ces performances dans des proportions importantes

A titre comparatif et selon une étude réalisée par LMC en 2000, les coûts de production de différents pays sont les suivants :

- Zimbabwe \$160.0
- Brésil Sud \$174.4
- Brésil Nord Est \$286.8
- Ethiopie \$206.3
- Soudan \$212.6

Consommation de sucre par habitant des pays de la région (kg)								
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Annual %
Algerie	22.4	27.1	29.2	30	31.3	28.5	34.4	7.4
Tchad	6.4	7.4	7.2	7.2	6.9	15.1	8.1	4.0
Djibouti	16.7	16.4	19.4	19.8	19.5	19.7	21.2	4.1
Egypte	32.7	33.5	34.1	35.2	34.2	35.3	35.7	1.5
Eritrée	2.6	2.6	2.1	2.1	2.1	2.4	3.9	7.0
Ethiopie	2.5	3.1	3.2	3.9	3.7	3.1	3.5	5.8
Kenya	18.5	20.4	22.1	21.6	20.6	20.8	21.5	2.5
Libye	44.4	43.5	42.5	42.5	43.4	34.9	48.9	1.6
Madagascar	5.7	7.8	5.6	5.3	4.5	3.0	6.3	0.6
Maroc	36.5	36.1	36.1	36	36	37.1	35.1	-0.6
Somalie	17.4	18.6	20.2	20.5	20.2	18.6	20.1	2.4
Soudan	15.4	17.6	19.4	20.1	22.1	22.9	22.8	6.8
Tunisie	30.7	30.7	30.8	30.8	32	32.7	33.4	1.4
Uganda	7.3	7.1	6.9	7	7	6.7	8.1	1.7
Golf Persique	33.2	32.8	32.4	33.6	33.9	34.8	35.4	1.1
Arabie	29.8	29.2	28.6	28.5	28.4	29.5	28.8	-0.6
Syrie	46	45.8	44.7	44.7	44.6	44.4	44.2	-0.7
Yemen	22.8	22	22.1	22.4	22.5	22.8	23.5	0.5

Impacts économiques et sociaux réels et potentiels pour Madagascar de la réforme de l'OCM sucre de l'UE

A court terme la situation de la filière sucrière dont la production a fortement chuté à la suite des crises politiques et structurelles de la dernière décennie ne représente plus que 20% de ses besoins de consommation nationaux. En 1995/96 la production nationale couvrait encore la totalité de ces besoins. En conséquence actuellement le quota ACP représente environ la moitié de la production.

Dans cette situation toute diminution de prix du sucre exporté sous quota ACP dans l'UE a un impact considérable sur la recette des établissements producteurs. Heureusement sur la campagne 2006/07 la réduction de prix n'est encore que de 5% et représente une réduction de recette de 280 millions d'euros sur un chiffre d'affaire sucre total qui était en 2004/05 de 28.000 millions d'Ariary soit 11 millions d'euros ou 10% du chiffre d'affaire sucre.

Sur la période 2006-2015 les productions et consommations seront les suivants pour un hypothèse basse prévoyant une simple remise à niveau progressive des différents sites et la création de sites nouveaux :

Campagnes	Prévisions : hypothèse basse									
	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Rubriques										
Production de sucre										
SIRAMA	5 310	20 927	34 374	58 519	69 930	77 446	82 957	88 661	92 528	100 000
SUCOMA	16 400	17 000	17 500	17 800	18 100	18 400	18 800	19 200	19 600	20 000
Nouvelles unités	0	0	0	5 000	15 000	35 000	45 000	65 000	75 000	95 000
Total sucre produit	21 710	37 927	51 874	81 319	103 030	130 846	146 757	172 861	187 128	215 000
Exportation										
UE ACP	11 093	11 093	11 093	11 093	11 093	11 093	11 093	11 093	11 093	11 093
UE SPS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UE EBA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 020
USA	7 482	7 482	7 482	7 482	7 482	7 482	7 482	7 482	7 482	7 482
Marché libre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total exportations	18 575	18 575	18 575	18 575	18 575	18 575	18 575	18 575	18 575	18 575
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marché local										
Disponible marché local	3 135	19 352	33 298	62 743	84 455	112 271	128 182	154 286	168 552	196 425
Importations	127 948	116 961	108 453	84 663	68 832	47 132	37 581	18 090	10 700	0
Stocks début	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559
Total disponible	132 642	137 872	143 310	148 966	154 846	160 962	167 322	173 935	180 812	197 984
Consommation locale	131 083	136 313	141 751	147 407	153 287	159 403	165 763	172 376	179 253	186 404
Stock fin	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	11 579
Population (1000)	17 924	18 454	19 001	19 563	20 142	20 738	21 352	21 984	22 635	23 305
Consommation par habitant (Kg)	7,31	7,39	7,46	7,53	7,61	7,69	7,76	7,84	7,92	8,00

Avec ces hypothèses et sur la période 2006-2015 les réductions annuelles progressives de recettes export seront les suivants :

Campagne	Prévisions : hypothèse basse									
	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Chiffre d'affaire marché local	3 761 691	23 221	39 958	75 291	101 345	134 725	153 818	185 143	202 262	235 709
Chiffre d'affaire export	20 641	851	131	891	945	027	189	331	926	691
Total ventes sucre (000 Ary)	24 403	20 641	18 887	16 120	16 120 462	16 120 462	16 120 462	16 120 462	16 120 462	16 120 462
Total ventes sucre (000 €)	383	383	288	462	117 466	150 845	169 938	201 263	218 383	251 830
Export % CA sucre	84,59%	47,06%	32,10%	17,63%	13,72%	10,69%	9,49%	8,01%	7,38%	6,40%
Perte de CA OCM sucre UE (000 Ary)	074	234	419	352	406	489	651	793	388	152
Perte de CA OCM sucre UE (000 €)	9 386	16 870	22 633	35 159	45 179	58 017	65 361	77 409	83 994	96 858
Prix UE à 98,5 de Pol exfactory (€/t)	752 872	752 872	2 506 967	5 273 793	5 273 793	5 273 793	5 273 793	5 273 793	5 273 793	5 273 793
	290	290	964	2 028	2 028	2 028	2 028	2 028	2 028	2 028
Prix UE à 98,5 de Pol exfactory (€/t)	481,9	481,9	421,1	325,1	325,1	325,1	325,1	325,1	325,1	325,1

Prix UE à 98,5 de Pol exfactory (€/t) avant la réforme : 507,99 (523,70 à 96 de Pol)

Avec une politique plus volontariste et une forte motivation des promoteurs de la filière sucrière menée dans le cadre du plan d'action décidé les productions et consommations seront les suivants pour un hypothèse haute prévoyant un renforcement des capacités et une extension des surfaces cultivées des différents sites et également la création dynamique de sites nouveaux :

Campagnes	Prévisions : hypothèse haute									
	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Rubriques										
Production de sucre										
SIRAMA	5 310	23 019	39 530	70 222	90 909	100 680	107 844	115 260	120 286	125 000
SUCOMA	16 400	17 000	17 500	17 800	18 100	18 400	18 800	19 200	19 600	20 000
Nouvelles unités	0	5 000	15 000	35 000	45 000	65 000	75 000	95 000	105 000	120 000
Total sucre produit	21 710	45 019	72 030	123 022	154 009	184 080	201 644	229 460	244 886	265 000
Exportation										
UE ACP	11 093	11 093	11 093	11 093	11 093	11 093	11 093	11 093	11 093	11 093
UE SPS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UE EBA	0	0	0	0	0	0	3 713	22 526	28 498	38 683
USA	7 482	7 482	7 482	7 482	7 482	7 482	7 482	7 482	7 482	7 482
Marché libre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total exportations	18 575	18 575	18 575	18 575	18 575	18 575	18 575	18 575	18 575	18 575
Marché local										
Disponible marché local	3 135	26 444	53 454	104 447	135 434	165 505	183 069	210 885	226 311	246 425
Importations	130 557	113 958	93 995	50 403	27 188	5 280	0	0	0	0
Stocks début	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	5 272	27 798	56 296
Total disponible	135 251	141 961	149 008	156 409	164 181	172 343	184 628	216 156	254 108	302 720
Consommation locale	133 692	140 402	147 449	154 850	162 622	170 784	179 356	188 359	197 813	207 741
Stock fin	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	5 272	27 798	56 296	94 979
Population (1000)	17 924	18 454	19 001	19 563	20 142	20 738	21 352	21 984	22 635	23 305
Consommation par habitant (Kg)	7,46	7,61	7,76	7,92	8,07	8,24	8,40	8,57	8,74	8,91

Avec ces hypothèses et sur la période 2006-2015 les réductions annuelles progressives de recettes export seront les mêmes mais avec un chiffre d'affaire plus important :

Campagne	Prévisions : hypothèse haute									
	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Chiffre d'affaire marché local	3 761 691	31 733 067	64 145 397	125 336 331	162 520 821	198 605 628	219 682 739	253 061 424	271 572 897	295 709 691
Chiffre d'affaire export	20 641 383	20 641 383	18 887 288	16 120 462 16 120 462	16 120 462 16 120 462	16 120 462 16 120 462	16 120 462 16 120 462	16 120 462 16 120 462	16 120 462 16 120 462	16 120 462 16 120 462
Total ventes sucre (000 Ary)	24 403 074	52 374 450	83 032 685	141 456 792	178 641 283	214 726 089	235 803 201	269 181 885	287 693 359	311 830 152
Total ventes sucre (000 €)	9 386	20 144	31 936	54 406	68 708	82 587	90 694	103 531	110 651	119 935
Export % CA total sucre	84,59%	39,41%	22,75%	11,40%	9,02%	7,51%	6,84%	5,99%	5,60%	5,17%
Perte de CA OCM sucre UE (000 Ary)	752 872	752 872	2 506 967	5 273 793	5 273 793	5 273 793	5 273 793	5 273 793	5 273 793	5 273 793
Perte de CA OCM sucre UE (000 €)	290	290	964	2 028	2 028	2 028	2 028	2 028	2 028	2 028
Prix UE à 98,5 de Pol exfactory (€/t)	481,9	481,9	421,1	325,1	325,1	325,1	325,1	325,1	325,1	325,1

Prix UE à 98,5 de Pol exfactory (€/t) avant la réforme : 507,99 (523,70 à 96 de Pol)

A partir de la campagne 2008/09 le prix départ usine du sucre vendu sur le marché de l'UE sous quota ACP ou dans le cadre de l'accord PMA deviendra inférieur au prix obtenu sur le marché local. En conséquence il n'y a lieu d'exporter dans le cadre du libre accès au marché de l'UE dans le cadre de l'accord PMA qu'à partir du moment où la relance de la production sucrière dégagera un excédent net exportable.

Sur le long terme si la réglementation sucrière et le prix intérieur à l'UE restent inchangés la diminution de recette restera au niveau continu de 2,028 millions d'euros par an par rapport à la situation qui prévalait avant la réforme de l'Organisation Commune du Marché du sucre dans l'Union Européenne.

D. STRATÉGIE D'ADAPTATION

Options d'adaptation et de développement du secteur sucre à Madagascar, aux niveaux général, national, régional et des entreprises impliquées

Stratégie d'adaptation comprenant un plan d'action sur 7 ans et un budget afférent en identifiant les sources de financement possibles

D.1. Dynamisation de la filière agricole.

D'une façon générale l'ensemble de la filière est dégradé. Elle à besoin d'une capacité de financement perdue pour se remettre à niveau, La diminution du prix de vente sur le marché de l'Union Européenne d'une part de la production de sucre qui dépasse maintenant les 60% de la production totale nationale pénalisera lourdement la capacité d'autofinancement de la filière sucrière.

Il est essentiel de redynamiser les moyens d'encadrement technique des producteurs indépendants et des exploitations des sucreries autour d'une organisation incluant le CMCS (Centre Malgache de la Canne et du Sucre) assurant la transmissions du savoir et des bonnes pratiques agricoles et agronomiques.

La filière de production agricole de la canne dispose d'un important gisement de gains de productivité. Pour la partie agricole les domaines à renforcer pour adapter le secteur sucrier au nouvel environnement économique et commercial en faisant des gains de productivité sont les suivants:

- Restauration des infrastructures d'irrigation, d'assainissement et de voies de circulation rurales des zones d'implantation du paysannat et des espaces cultivés dédiés à la production de canne à sucre sur chacun des périmètres sucriers existant. Cette rubrique concerne tous les sites mais ceux de Namakia, Ambilobe et Morondava sont plus particulièrement concernés à court terme. Ce seront ensuite les sites nouveaux qui mobiliseront l'attention et les moyens
- Assistance technique à la production de canne. Vulgarisations des techniques et pratiques agricoles adaptée à une agronomie optimisée de la conduite des cultures.
- Appui à l'amélioration de la productivité des cultures par introductions variétales, essais comparatifs de comportement et de performances des variétés nouvelles en comparaison de l'existant et essais comparatifs de réponse des cultures aux fumures. Contrôles sanitaires et adaptation des méthodes de lutte contre les adventices et prédateurs. Les rendements agricoles et les richesses de canne constatés sont actuellement très en dessous des potentiels mesurés. Un appui du CIRAD Département Canne sera un atout certain pour dynamiser cette activité
- Aide à l'organisation des cultivateurs et renforcement de leur encadrement pour l'organisation des mises en cultures et des récoltes.
- Formation des personnels d'assistance technique et formation de formateurs des cultivateurs.

- Le développement de productions artisanales de sucre ne doit pas être tenu à l'écart de la filière industrielle car elle peut servir de point d'encrage au développement de site de production industrielle future à plus grande échelle. En effet à moyen terme la croissance soutenue de la consommation nationale nécessitera le développement d'autres sites sucriers que ceux existants ou nouveaux actuellement évoqués.

D.2. Restaurer et optimiser les outils industriels :

Renforcement de la viabilité financière des outils industriels par la mise en place d'une gestion d'entreprise privée, par le développement des économies d'énergie, la production d'alcool et la vente d'électricité.

Pour ce qui est des unités industrielles, les difficultés économiques des dernières années les ont mises dans un état préoccupant. Pour les quatre usines de la SIRAMA le retard de maintenance est tel que leur mise en service pour la prochaine campagne est problématique. Pour l'unité de Morondava mise en location-gérance à un groupe sucrier chinois, la remise à niveau a été faite au cours de la décennie cependant sa petite capacité (17.000 tonnes de sucre par an) et la forte inflation sur les principaux produits de fabrication et pièces de rechange associée à la dévaluation de la monnaie ont fortement entamé la capacité d'autofinancement. Actuellement cette société est seule pour faire face aux obligations de Madagascar d'honorer la livraison de son quota ACP, la diminution du prix de vente de ce sucre risque de la mettre en difficulté si la remonté en production des autres sucreries ne permet pas de partager cette perte de recette.

Un préalable à toute adaptation du secteur sucrier de Madagascar est la remise en conformité de la structure financière, administrative et sociale de la SIRAMA. Il est primordial que la société restructure son bilan afin de retrouver un niveau de fonds propres compatible avec le capital et que sa gestion soit confiée à un opérateur sucrier indépendant. La gestion de l'entreprise doit être confiée à un ou plusieurs opérateurs privés de préférence spécialisés dans la production sucrière. La solution mise en œuvre peut aussi bien être une privatisation par vente d'actifs ou vente d'actions qu'une mise en location-gérance pour une durée permettant au gérant d'amortir ses investissements en fonds propres, maintenance et équipements (au moins 10 à 15 ans). Le choix de la solution est beaucoup moins important que la nécessité de sa mise en œuvre dans les plus brefs délais. Il faut donc privilégier la solution la plus simple et la plus rapidement opérationnelle.

Les possibilités d'adaptation de ces unités reposent sur une stratégie visant non seulement revenir à des capacités de production économiquement viable, mais aussi à conforter cette viabilité par le recours aux adaptations suivantes :

- Optimisation de l'utilisation de l'énergie dans les procédés et optimisation de la production d'énergie. On recherchera ici à disposer d'un maximum de production d'électricité pour les besoins externes à la fabrique de sucre et/ou d'alcool ou pour alimenter le réseau public. Il y a là matière à recettes complémentaires susceptibles de compenser la diminution de recettes sucrière.
- Reconversion du site de Nosy Be où l'exiguïté de l'espace foncier ne permet de jouer sur l'économie d'échelle. La dimension et l'état de l'usine appellent également cette reconversion. Il est recommandé de spécialiser ce site en production d'électricité et d'alcool. Une étude de faisabilité devra définir la solution optimale aux plans techniques et économique. L'objet sera de mettre en place un outil pouvant couvrir les besoins énergétiques prévisibles de l'île et en même temps de maximiser la production d'alcool de bouche et carburant (rhum et éthanol).

- Développer la cogénération sur tous les autres sites en privilégiant et maximisant cette activité sur les sites sucriers situés à une relative proximité de zones urbaines ou d'activité. Il y a là matière à renforcer l'équilibre économique de ces sites sucriers.
- Augmenter la production d'éthanol pour trouver dans le programme national d'incorporation d'éthanol dans l'essence un débouché et une recette complémentaire.
- Augmenter la capacité des sucreries là où l'espace foncier et la présence d'une paysannerie active le permet. Cette piste permet tout en développant l'activité et le revenu des cultivateurs de faire bénéficier la sucrerie d'une économie d'échelle significative.
- Assurer la mise en conformité du traitement des effluents industriels par la réalisation d'installations de traitement des eaux usées des sites et des vinasse de distilleries.
- Etudier et promouvoir la création de nouveaux sites sucriers. Priorité sera donnée aux sites des Régions qui ont inscrit ce développement dans leur Plans régionaux de Développement (PRD). Il s'agit en particulier des projets de Haute Matsiatra et de Vatovavy Fitovinany.

D.3. Mesures d'appui à l'ensemble de la filière

- Consolidation des services sociaux, de transport et d'éducation dispensés et nécessaires sur les différents sites de production.
- Refinancer les dettes des producteurs de canne pour leur permettre de retrouver une trésorerie saine leur permettant de faire face à leurs besoins en temps utile.
- Etudier et organiser la protection de l'environnement sur l'ensembles des sites sucriers existants et à promouvoir.

Les différentes actions recommandées feront l'objet sur budget 2006 d'études de préfaisabilité qui en détermineront le programme détaillé et le budget annuel pour les sept années du programme ainsi que leur faisabilité technique et économique. Ces études détermineront les moyens financiers à mettre en œuvre pour financer la réalisation des travaux et les bailleurs de fond à solliciter. Des mesures d'appui immédiates pourront être démarrées dans le cadre de cette première affectation budgétaire.

La réalisation des études préliminaires sera demandée à un nombre restreint d'intervenants :

- o Un pour l'ensemble des études de développement agricole.
- o Un pour l'ensemble des études concernant la restructuration technique des outils industriels
- o Un pour l'ingénierie financière de l'ensemble des opérations.
- o Un pour l'environnement social.

Financements :

Des sources de financement nécessaires à la prise en charge des financements complémentaires au programme européen de soutien spécifique au secteur sucre doivent être recherchés.

Le financement des études initiales et des premières mesures d'accompagnement à court et moyen terme seront recherchés dans le cadre du programme Européen d'adaptation du secteur sucre des ACP.

Les actions à réaliser à moyen et long terme pourront être incorporées au 10^{ème} FED dans le cadre de programmes spécifiques.

Des financements complémentaires significatifs seront nécessaires pour réaliser les investissements en infrastructures.

Les organismes sollicités selon le cas pourront être :

- o La Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale pour les infrastructures foncières d'irrigation, d'assainissement et de viabilisation.
- o Le Fond Européen de Développement et les autres banques européennes nationales de développement pour financer les investissements agricoles et industriels en équipements et travaux en accompagnement des financements qui peuvent être mis en place par les banques privées.
- o La CFD pourra également être sollicité pour assurer le financement des investissements agricoles et industriels.

Les tableaux ci-après résument les recommandations pour la fourniture de l'aide de l'UE à la filière sucrière agricole et industrielle de Madagascar avec une première évaluation budgétaire. Le coût de ces actions sera précisé par les études de faisabilité.

STRATEGIE NATIONALE D'ADAPTATION DE LA FILIERE SUCRE 2006 à 2014

1 - AGRICULTURE ET PAYSANNERIE

STRATEGIE	ACTIONS	PROJET	COUT TOTAL	FINANCEMENT		IMPACT	
				UE	Autres		
. Redynamiser la production agricole	. Mesures de soutien au paysannat	. Aide à la replantation	2 020	2 020		. Réintégration des paysans à la production	
		. Fonds de roulement	1 200	1 200		. Réintégration des paysans à la production	
		. Amélioration production de canne	. Formation producteurs . Distribution nouvelles variétés	2 400	2 400		. Amélioration compétitivité
				0			. Augmentation rendement canne
	. Inciter à la production de la canne: .. Autour des établissements existants	. Mesures d'accompagnement technique et financière	. Organisation /Formation	700	700		. Amélioration compétitivité
			. Appui technique	. Organisation /Formation	350	350	
	.. Sur les nouveaux sites	. Appui technique production artisanale					
	. Réorganiser et renforcer la structure d'appui et de développement du CMCS	. Encadrement des organisations paysannes	. Pépinières	0			. Augmentation rendement canne
			. Protection phytosanitaire des champs de canne du Territoire National	. Station traitement boutures	1 900	1 900	
		. Amélioration variétale et des procédures de quarantaine;	. Achat de variétés	1 625	1 625		. Augmentation rendement canne
. Renforcement capacité des encadreurs			. Phytosanitaire	1 000	1 000		. Augmentation rendement canne
. Renforcement capacité matériel		. Infrastructure recherches	1 000	1 000		. Amélioration compétitivité	
		. Formation	2 300	2 300		. Amélioration compétitivité	
. Remettre à niveau les Infrastructures de production existantes		. Réhabilitation infrastructures existantes et extension	. Equipements	1 210	1 210		. Amélioration compétitivité
			. Barrages de retenue	630	630		. Augmentation rendement canne
	. Réseaux irrigation , assainissement		2 520	2 520		. Augmentation rendement canne	
	. Infrastructures routières		970	970		. Réduction coûts de transport	
	. Ponts, digues	1 000	1 000		. Réduction coûts de transport		
	. Equipements	1 000	1 000		. Réduction coûts de transport		
Sous-total 1			21 825	21 825			

2 - TRANSFORMATION INDUSTRIELLE

STRATEGIE	ACTIONS	PROJET	COUT TOTAL	FINANCEMENT		IMPACT
				UE	Autres	
. Remettre les usines existantes en état	. Réhabilitation	. Entretien équipement, Infrastructures, matériels				. Amélioration compétitivité
	. Renforcement capacité du personnel	. Formation				. Amélioration productivité
	. Amélioration production sucre	. Modification procédés	640		640	. Augmentation rendement sucre
		. Extension usine	5 000		5 000	. Augmentation production sucre
		. Augmentation capacité	600		600	. Augmentation production sucre
		. Amélioration compétitivité	3 200		3 200	. Augmentation rendement sucre
		. Reconversion usine Nosy-be	. Station épuration	750		750
		. Reconversion	330		330	. Restructuration
. Inciter à la création des nouvelles unités	. Promotion nouvelles unités	. Appui	1 230	1 230		. Augmentation production sucre
		. Investissement usine	120 000		120 000	. Augmentation production sucre
. Optimiser l'utilisation de l'énergie	. Economie d'énergie en sucrerie . Economie de bagasse	. Production énergie	1 055	1 055		. Revenus supplémentaires
		. Cogénération	635	635		. Revenus supplémentaires
		. Equipement production	600	600		. Revenus supplémentaires
. Maximiser la production d'alcool carburant	. Adéquation du procédé . Intensification distillation	. Production éthanol carbu	650	650		. Revenus supplémentaires
		. Equipement distillerie	600		600	. Revenus supplémentaires
. Valoriser la réduction d'émission de gaz	. Optimisation et reconversion procédés	. Projet crédit carbone				. Revenus supplémentaires
. Mettre en place un programme de protection de l'environnement		. Traitement des effluents	640	640		
Sous-total 2			135 930	4 810	131 120	

3 - MESURES GENERALES

STRATEGIE	ACTIONS	PROJET	COUT TOTAL	FINANCEMENT		IMPACT
				UE	Autres	
. Mesures incitatives	. Aides directes	. Restructuration dettes	409	409		
	. Externalisation des services sociaux	. Santé, éducation, logements				
. Suivi et mise en œuvre stratégie			410	410		
Sous-total 3			1 239	1 239		
TOTAL GENERAL DU PROGRAMME			158 994			
dont Financement demandé à l'Union Européenne				27 874		

PROGRAMME D'ACTION PLURIANNUEL

Rubriques	Etudes	Actions	Total 2007/14	Etudes, réalisations, infrastructures et équipements							
				2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
1. Agriculture et paysannerie	2 006	2 006									
1.1. Infrastructures											
Barrages de retenues	50		500	300	200						
Réseaux irrigation, assainissement		80	2 500	600	300	300	200	200	300	300	300
Infrastructures routières		20	950	100	100	100	100	100	150	150	150
Ponts, digues		20	1 000	200	200	100	100	100	100	100	100
Equipements			1 000	500	500						
1.2. Appui technique			0								
Aide à la replantation		20	2 000	500	500	500	500				
Fond de roulement			1 200	300	300	300	300				
1.3. Recherche appliquée			0								
Infrastructures			1 000	500	500						
Achat de variétés		25	1 600	400	400	400	400				
Phytoprotecteurs			1 000	500	500						
1.4. Renforcement structure du CMCS			0								
Equipements		10	1 200	400	400	400					
Station de traitement des boues			1 900	400	400	400	300	200	200		
1.5. Formation			0								
Encadrement			2 300	800	500	300	200	200	100	100	100
Producteurs			2 400		800	500	300	200	200	200	200
1.6. Appui tech aux micros prod artisanales			350		50	50	50	50	50	50	50
1.7. Appui nouveaux sites			700		100	100	100	100	100	100	100
Sous total 1	50	175	21 600	5 500	5 750	3 450	2 550	1 150	1 200	1 000	1 000

Rubriques	Etudes		Total 2007/14	Etudes, maîtrise d'oeuvre, réalisations et investissements							
				2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
2. Transformation industrielle	2 006										
Economie et production d'énergie	55		1 000	250	250	250	250				
<i>Modification adaptation des procédés</i>			640	160	160	160	160				
Reconversion de l'usine de Nosy Bé	30		300	200	100						
<i>Reconditionnement de l'usine</i>			3 200		1 600	1 600					
Cogénération	35		600	150	150	150	150				
<i>Equipements de production d'énergie</i>			600			200	200	200			
Production d'éthanol carburant	50		600	150	150	150	150				
<i>Equipements de distillerie</i>			600			200	200	200			
Augmentation de capacité	50		550					300	150	100	
<i>Investissements complémentaires</i>			5 000					1 500	1 500	2 000	
Traitement des effluents	40		600	150	150	150	150				
<i>Stations d'épuration sucrerie et distilleries</i>			750			250	250		250		
Promotion de nouvelles usines sur nouveaux sites	30		1 200			150	150	300	150	150	300
<i>Investissements usine (3 unités)</i>			120 000			15 000	30 000		15 000	30 000	30 000
3. Mesures générales											
Services sociaux et éducation	20		400	50	50	50	50	50	50	50	50
Restructuration des dettes	9		400	50	50	50	50	50	50	50	50
Suivi et mise en œuvre de la stratégie		10	400	50	50	50	50	50	50	50	50
Sous Total 2 et 3	319	10	136 840	1 210	2 710	18 410	31 810	2 650	17 200	32 400	30 450
TOTAL PROGRAMME	369	185	158 440	6 710	8 460	21 860	34 360	3 800	18 400	33 400	31 450

La réalisation des études préliminaires sera demandée à un nombre restreint d'intervenants :

- Un pour l'ensemble des études de développement agricole.
- Un pour l'ensemble des études concernant la restructuration technique des outils industriels
- Un pour l'ingénierie financière de l'ensemble des opérations.
- Un pour l'environnement social.

Financements :

Des sources de financement nécessaires à la prise en charge des financements complémentaires au programme européen de soutien spécifique au secteur sucre doivent être recherchés.

Le financement des études initiales et des premières mesures d'accompagnement à court et moyen terme seront recherchés dans le cadre du programme Européen d'adaptation du secteur sucre des ACP.

Les actions à réaliser à moyen et long terme pourront être incorporées au 10^{ème} FED dans le cadre de programmes spécifiques.

Des financements complémentaires significatifs seront nécessaires pour réaliser les investissements en infrastructures.

Les organismes sollicités selon le cas pourront être :

- La Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale pour les infrastructures foncières d'irrigation, d'assainissement et de viabilisation.
- Le Fond Européen de Développement et les autres banques européennes nationales de développement pour financer les investissements agricoles et industriels en équipements et travaux en accompagnement des financements qui peuvent être mis en place par les banques privées.
- La CFD pourra également être sollicité pour assurer le financement des investissements agricoles et industriels.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance des différentes activités soutenues de la filière sucrière pourront être les suivants pour chaque site et au total :

Performances développement de la paysannerie et agricoles

- o Nombre de planteurs
- o Surfaces plantées et récoltées
- o Tonnage de cannes livrées
- o Richesse des cannes
- o Rendement agricole (T/ha)

Performances des cultures des exploitations des complexes sucriers

- o Surfaces plantées et récoltées
- o Tonnage de cannes livrées
- o Richesse des cannes
- o Rendement agricole (T/ha)

Performances usines

- o Tonnage de canne traité
- o Sucre produit : Tonnage et Sucre % canne
- o Alcool produit : Hap et Hap %canne ou mélasse
- o Consommation de vapeur en Kg par tonne de canne traitée
- o Production d'électricité
- o Production par employé en tonne de sucre par personne

Performances générales

Tonnes de sucre produit par hectare récolté